

**PROJET CÔTÉ GOLD
RÉSUMÉ
DE LA DESCRIPTION DE PROJET
EN VERTU DE LA LCEE 2012**

**Présenté à :
IAMGOLD Corporation
401, rue Bay, bureau 3200
Toronto (Ontario)
M5H 2Y4**

**Présenté par :
AMEC Earth & Environmental,
une division de AMEC Americas Limited
160, boul. Traders East, bureau 110
Mississauga (Ontario)
L4Z 3K7**

Mars 2013

TC121522

RÉSUMÉ

En 2012, IAMGOLD Corporation (IAMGOLD) a acquis Trelawney Mining and Exploration Inc. (Trelawney), qui procédait à des activités d'exploration sur le site du projet Côté Gold (le projet) depuis 2009 dans le but d'exploiter une mine d'or à ciel ouvert. Le projet est situé dans les comtés de Chester et de Neville, district de Sudbury, dans le nord-est de l'Ontario, à environ 20 kilomètres (km) au sud-ouest de Gogama, 130 km au sud-ouest de Timmins et 200 km au nord-ouest de Sudbury (voir la figure ES-1).

Renseignements sur le projet

IAMGOLD prévoit de construire, d'exploiter et finalement de remettre en état une nouvelle mine d'or à ciel ouvert sur le site du projet Côté Gold afin de produire de l'or destiné à la vente sur le marché mondial.

Les ouvrages connexes proposés pour le projet Côté Gold comprennent les éléments suivants :

- Mine à ciel ouvert : environ 210 hectares (ha) à une profondeur d'environ 650 m. Le taux d'extraction minière sera d'environ 60 000 tonnes par jour (tpj) de minerai sur une période d'environ 15 ans. Étant donné que la conception de la fosse à ciel ouvert est préliminaire, aux fins du présent document, une marge de 20 % doit être ajoutée aux chiffres sur le taux d'extraction et la valeur totale de production pour permettre une certaine souplesse et des changements de conception découlant du programme d'exploration et des analyses d'ingénierie en cours.
- Aire d'entreposage des stériles (AES) : environ 20 millions de tonnes (Mt) de morts-terrains et 810 Mt de stériles qui ne sont pas nécessaires à la construction du site seront entreposés dans les piles de stockage en surface. Des piles d'entreposage de minerai à faible teneur seront également créées.
- Usine de traitement du minerai : le minerai sera concassé, broyé et transformé sur place pour récupérer l'or. Le taux exact de production d'or dépendra de la teneur du minerai et des prix de l'or. Les lingots d'or seront ensuite transportés par la route par des moyens sûrs. Normalement, pour un projet de cette envergure, le produit final est expédié par camion une fois par semaine.
- Installation de gestion des résidus (IGR) : une zone privilégiée pour la création d'une IGR a été sélectionnée. Cette IGR couvre une superficie d'environ 900 ha et offrira une capacité de stockage d'un minimum de 300 Mt de stériles pendant la vie prévue du projet. Le barrage devrait être d'une hauteur maximale de 45 à 50 m au-dessus du sol.
- Installations de gestion des eaux : les principaux écoulements du site seront gérés par des travaux de drainage, des pipelines et des bassins de rétention d'eau. Un réalignement des cours d'eau sera également nécessaire autour de la fosse à ciel ouvert et de l'IGR.

- Ligne de transport d'électricité : pendant la phase d'exploitation du projet, l'électricité sera fournie par une nouvelle ligne de 230 kV reliée au réseau existant d'HydroOne au poste Porcupine de Timmins.
- Bâtiments, installations et infrastructures connexes : les nouvelles installations permanentes actuellement prévues devraient inclure un garage d'entretien, une installation pour le combustible et les lubrifiants, un entrepôt, un complexe administratif, un complexe d'hébergement pour les phases de construction et d'exploitation, des installations de fabrication et de stockage d'explosifs, une carrière et une fosse d'agrégats, des installations de stockage du carburant, des installations de traitement de l'eau potable et des installations de traitement des eaux usées et des installations de traitement des déchets solides domestiques et industriels. Ces installations seront reliées à des voies d'accès, des pipelines et des infrastructures d'alimentation en électricité sur place.

Les principales activités de la phase de construction seront les suivantes :

- achat de matériel et d'équipement;
- déplacement des matériaux de construction vers les zones de chantier et le site;
- expansion des plans existants de protection et de surveillance de l'environnement pour les activités de construction;
- construction de nouvelles routes d'accès au site;
- construction de barrages et de canaux/fossés de réalignement des cours d'eau pour l'aménagement de la fosse à ciel ouvert, ainsi que la construction de l'IGR;
- construction/installation d'un habitat du poisson « compensatoire » dans le cadre du réalignement des canaux et des travaux autorisés pour compenser la perte de l'habitat du lac;
- assèchement du lac Côté pour permettre le décapage préalable de la fosse à ciel ouvert;
- décapage des morts-terrains et début de l'aménagement de la fosse à ciel ouvert;
- création de sources d'agrégats prévus principalement pour la fabrication du béton, les travaux de fondation et les zones de filtrage du barrage de l'IGR;
- établissement de travaux de drainage du site, notamment des pipelines à partir des sources d'eau douce et d'eau recyclée;
- aménagement et implantation d'installations de construction, y compris le chantier, les baraquements, l'augmentation de la capacité du poste électrique et autres infrastructures de construction;
- construction des bâtiments et installations connexes, bassin de stockage de combustibles, station d'épuration et site d'enfouissement (le cas échéant);

- préparation des installations de traitement des résidus miniers sur place, y compris les barrages de l'IGR; et
- construction et mise en service d'une ligne de transport d'électricité de 230 kV, y compris un poste électrique sur place.

Activités qui devraient être effectuées pendant la phase d'exploitation :

- extraction du minerai et des roches minières;
- traitement du minerai (séparation par gravité et cyanuration suivie d'un procédé de destruction du cyanure en utilisant de l'eau recyclée, dans la mesure du possible);
- gestion permanente des produits chimiques et des déchets;
- gestion et traitement de l'eau;
- gestion de la qualité de l'air et du bruit;
- surveillance environnementale et production de rapports;
- études environnementales de suivi;
- remise en état progressive du site, dans la mesure du possible.

Les activités de la phase de désaffectation comprendront la fermeture et la remise en état des différentes composantes du projet, y compris la ligne de transport d'électricité de 230 kV, si le transfert vers une société de services publics s'avère impossible. La fermeture vise à remettre la zone du projet dans un état naturalisé et productif à la fin de l'exploitation minière. Le réaligement des cours d'eau proposé demeurera tel quel. La surveillance environnementale et la gestion du site se poursuivront après la fin des activités de déclassement.

Le *Règlement désignant les activités concrètes* du gouvernement fédéral désigne les activités concrètes qui pourraient nécessiter une évaluation environnementale fédérale. Les sections suivantes peuvent s'appliquer au projet Côté Gold :

- Article 7 : « La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une structure destinée à dériver 10 000 000 m³/an ou plus d'eau d'un plan d'eau naturel dans un autre... » Toutefois, il convient de noter que la plupart des eaux seront réalignées et non détournées.
- Article 8 : « La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une installation destinée à extraire 200 000 m³/an ou plus d'eau souterraine... »
- Paragraphe 15(b) : « La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture... d'une usine métallurgique d'une capacité d'admission de minerai de 4 000 t/jour ou plus. »

- Paragraphe 15(c) : « La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture ... d'une mine d'or, autre qu'un placer, d'une capacité de production de minerai de 600 t/jour ou plus. »

Renseignements sur l'emplacement du projet

Coordonnées du projet :

- Centre de gravité de la fosse à ciel ouvert proposé : projection universelle transverse de Mercator (UTM) 429629N, 5266765E (NAD 1983 UTM Zone 17N); latitude / longitude (degrés - minutes - secondes), -81 ° 56 '6.995" O, 47 ° 33' 1.757" N (degrés décimaux : -81.9353, 47.5506),
- Points de début et de fin de la ligne de transport d'énergie : Point de départ au nord : UTM 480740 E, 5368226 N, latitude / longitude -81° 15 '37,997" O, 48° 28' 0.746" N (degrés décimaux : -81.2606, 48.4669), point final sur le site du projet : UTM 431099E, 5265556N, latitude / longitude -81° 54' 55,972" O, 47° 32' 23,169" N (degrés décimaux: -81.9155, 47.5398)

L'aménagement préliminaire du site proposé est présenté à la figure ES-2 à l'échelle approximative du projet. Les installations liées à la mine ont été situées à proximité de la fosse à ciel ouvert dans la mesure du possible, sur des terres auxquelles IAMGOLD a accès ou s'attend à avoir accès. Les alignements proposés pour la ligne de transport d'électricité sont présentés dans la Figure ES-3

Au 24 octobre 2012, le projet Côté Gold comprend environ 81 concessions minières enregistrées, 456 concessions minières non enregistrées, 3 baux miniers et 50 permis miniers d'occupation situés dans les comtés d'Arbutus, Yeo, Chester, Benneweis, Champagne, Charbon, Invergarry, Esther, Osway, Huffman, Potier, Neville, St. Louis, Groves, Benton, Somme et Fingal. La minéralisation aurifère, telle qu'elle est actuellement comprise, est située dans 13 concessions dans le comté de Chester. Une description détaillée des propriétés du projet Côté Gold est fournie dans un rapport intitulé «Technical Report on the Cote Gold Project, Chester Township, Ontario, Canada», daté du 24 octobre 2012, qui est accessible au public à l'adresse www.sedar.com.

La zone entourant le projet est utilisée par les résidents locaux pour la chasse et la pêche. Il existe également quelques chalets sur le lac Mesomikenda. La proximité du projet par rapport aux résidences est illustrée à la figure ES-4

Le site du projet ne chevauche pas directement des terres de réserves de Premières Nations. La réserve 71 de Mattagami est la réserve la plus proche à environ 40 km au nord du site du projet (voir les figures ES-1 et ES-3). IAMGOLD a entamé des discussions avec les Premières Nations au sujet du projet et de leur participation aux études sur l'utilisation et le savoir traditionnels afin d'évaluer l'utilisation de la région par les peuples autochtones.

La majorité des terres sur l'emplacement du site et aux environs est classée dans l'Inventaire des terres du Canada comme offrant peu ou pas de possibilités de culture ou de pâturages permanents et, par conséquent, il n'existe aucune activité agricole dans la zone du projet. Il existait autrefois de petites exploitations agricoles près de Gogama pour les besoins des campements de travailleurs ferroviaires du Canadien National.

Coordonnées du promoteur

Renseignements sur le promoteur du projet :

Promoteur :

IAMGOLD Corporation
401, rue Bay, bureau 3200
Toronto (Ontario)
M5H 2Y4

Président et chef de la direction :

IAMGOLD Corporation
Stephen J. J. Letwin
Président et PDG
401, rue Bay, bureau 3200
Toronto (Ontario) M5H 2Y4
Téléphone : 416-360-4710

Principale personne-ressource :

IAMGOLD Corporation
Steve Woolfenden,
Directeur, Évaluations et approbations environnementales
401, rue Bay, bureau 3200
Toronto (Ontario) M5H 2Y4
Steven.Woolfenden@iamgold.com
Téléphone : 416-594-2884

Consultant

Stephan Theben
Consultant environnemental associé
160, boul. Traders E., bureau 110
Mississauga (Ontario) L4Z 3K7
Stephan.theben@amec.com
Téléphone : 905-568-2929

Principaux aspects environnementaux

Les émissions atmosphériques provenant du site du projet proviendront de sources ponctuelles et de sources fugitives, les sources fugitives étant susceptibles de contribuer à la majorité des émissions atmosphériques. Les principales émissions atmosphériques provenant de sources ponctuelles devraient être des particules en suspension (poussières) produites par les convoyeurs et les concasseurs. Des mesures seront prises pour réduire au maximum la création de poussières à l'usine et pour utiliser dans la mesure du possible des dispositifs de captage des poussières. Les émissions de gaz à effet de serre proviendront principalement de la combustion du carburant diesel pendant l'utilisation de la machinerie lourde et de la production d'électricité alimentée au diesel pendant la phase de construction de la mine. Les émissions de gaz à effet de serre seront réduites pendant la phase d'exploitation par l'utilisation de l'électricité fournie par la ligne de transport d'électricité pour répondre à la plus grande partie des besoins en électricité de l'équipement fixe.

Les principales sources de bruit d'origine anthropique sur le site du projet devraient provenir de l'utilisation de l'équipement lourd en plein air, tel que celui associé à l'extraction et la manipulation des morts-terrains, du minerai et des roches minières. L'exploitation des installations, notamment pour le concassage et le broyage, se fera partiellement en milieu fermé, ce qui devrait réduire considérablement les émissions sonores. Une modélisation des sources de bruit sera effectuée pour s'assurer que le bruit et ses effets sont pleinement pris en compte lors de la conception technique.

Les eaux de ruissellement du site et l'eau de la fosse à ciel ouvert seront pompées vers l'usine de traitement pour être utilisées comme eau de traitement, ou acheminées, en totalité ou en partie, vers un bassin de décantation séparé situé au nord de la fosse à ciel ouvert. Avant de pomper les résidus vers l'IGR, la boue des résidus sera traitée par un procédé de destruction au cyanure. L'IGR (éventuellement avec un bassin secondaire ou une lagune tertiaire, le cas échéant) offrira une capacité de rétention suffisante pour réduire le cyanure et l'ammoniaque résiduels à des niveaux de rejet acceptables conformément à la réglementation en vigueur et aux concentrations finales d'effluents qui devraient être exigées par le ministère de l'Environnement pour la protection des eaux réceptrices.

Les eaux usées domestiques produites pendant la phase de construction et d'exploitation seront traitées par une station d'épuration de dimensions appropriées. Les déchets non dangereux produits pendant la phase d'exploitation du projet, et éventuellement pendant la construction du projet, seront enfouis sur place ou transportés par camion vers une décharge agréée. Les déchets exigeant une gestion spéciale seront stockés dans des conteneurs scellés dans des bermes délimitées et transportés hors du site dans des installations de traitement agréées, conformément aux règlements applicables et aux meilleures pratiques de gestion.

Le calendrier préliminaire de développement du projet Côté Gold comprend une phase de construction de deux ans, qui commencera après l'achèvement des processus d'évaluation environnementale fédéral et provincial. Ce calendrier prévoit la production d'or à partir du

premier trimestre de 2017 et une durée de vie de la mine de 15 ans. La fermeture et la remise en état devraient donc commencer en 2032.

Conditions environnementales actuelles et effets potentiels

Le projet est situé dans une zone modérément vallonnée de forêt boréale mixte (bouleau, pin, peuplier et épinette), de tourbières et de marais et de lacs d'une profondeur généralement inférieure à 10 m. En général, les morts-terrains dans la zone d'étude se composent d'une couche organique (de la tourbe dans de nombreux cas), de silt sus-jacent et/ou de sable, avec parfois un substrat rocheux. Les écoulements d'eau de surface sur le site du projet sont régularisés par un certain nombre de lacs et de ruisseaux qui se jettent dans la rivière Mollie et le lac Mesomikenda avant de se jeter dans le lac Minisnakwa et, finalement, dans la rivière Mattagami.

Les cours d'eau, les lacs et les étangs locaux sur le site abritent une variété d'espèces de poissons. De grands plans d'eau sur l'emplacement du site du projet abritent du poisson de pêche sportive (grand brochet, perchaude) et du poisson-fourrage (vairon, meunier noir). La rivière Mollie, le ruisseau Bagsverd et le ruisseau Clam offrent un habitat de frai pour le grand brochet en raison d'une grande étendue de macrophytes le long des berges. Des échantillonnages des plans d'eau n'ont pas révélé la présence d'espèces aquatiques en péril (tel l'esturgeon jaune), en vertu de la législation fédérale (*Loi sur les espèces en péril*) ou provinciale (*Loi sur les espèces en voie de disparition*). Les cours d'eau, les lacs et écoulements locaux actuels dans le voisinage du projet sont présentés dans la figure ES-5.

La fosse à ciel ouvert proposée chevauchera le lac Côté, l'étang Beaver, l'étang non nommé et des parties de la rivière Mollie, du lac Three Ducks (partie supérieure), du lac Clam et du ruisseau Clam (voir la figure ES-2). Le lac Three Ducks (partie supérieure) et le ruisseau Clam pourraient être également touchés en cas d'expansion éventuelle de la fosse à ciel ouvert. L'IGR proposée chevauchera des parties du ruisseau Bagsverd. Un résumé des changements potentiels aux cours d'eau et aux lacs est présenté dans le tableau ES-1. Par conséquent, le projet devrait nécessiter une inscription à l'Annexe 2, conformément au Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM). En outre, une compensation sera exigée pour les lacs et rivières touchés par la fosse à ciel ouvert.

Les mesures de compensation de l'habitat du poisson auront pour objectif de satisfaire aux besoins en matière d'habitat biotique et d'habitat abiotique des espèces de poisson résidentes, dont la perchaude, le grand brochet et possiblement le doré jaune. L'élaboration des mesures de compensation tiendra compte, s'il y a lieu, de l'habitat de frai, d'alevinage et d'hivernage.

Tableau ES-1 : Résumé des modifications potentielles aux plans d'eau

Plan d'eau	Changement potentiel	Longueur/ zone touchée	Potentiel de changements pour le poisson et son habitat	Espèces de poisson présentes	Longueur/zone gagnée à la suite du réalignement ou du changement de niveau du lac
Cours d'eau					
Rivière Mollie	<ul style="list-style-type: none"> réalignée autour de l'empreinte de la fosse bassin versant perdu entre le réalignement et le lac Three Ducks (partie supérieure) réalignée avec le lac Three Ducks (partie médiane) en amont du lac Côté réalignement dans le même bassin versant 	2 630 m	Oui	Grande taille - A, B, C Petite taille - M, N, O	1 620 m
Ruisseau Bagsverd	<ul style="list-style-type: none"> réaligné autour de l'IGR bassin versant perdu au nord du lac Bagsverd réaligné avec le lac non nommé n°2 réalignement dans le même bassin versant 	5 360 m	Oui	Grande taille - A, B, C, E Petite taille - N, O, P, U	4 350 m
Ruisseau Clam	<ul style="list-style-type: none"> retrait dû à l'emplacement dans l'empreinte de la fosse drainage du lac Clam réaligné vers le lac Chester réalignement dans le même bassin versant 	740 m	Oui	Non échantillonné jusqu'à présent pour la présence de poisson	1 560 m

Plan d'eau	Changement potentiel	Longueur/ zone touchée	Potentiel de changements pour le poisson et son habitat	Espèces de poisson présentes	Longueur/zone gagnée à la suite du réalignement ou du changement de niveau du lac
Lacs					
Lac Côté	<ul style="list-style-type: none"> enlèvement dû à l'emplacement dans l'empreinte de la fosse 	19,2 ha	Oui	Grande taille - A, B, C, E, G Petite taille – M, N, O	-
Lac non nommé n° 1	<ul style="list-style-type: none"> hydrologie du lac touchée (écoulements, niveaux d'eau, durée de séjour, circulation) 	—	Mineur – dû à la modification de l'hydrologie du lac	Grande taille - A, B, C, D Petite taille - M, N, O, P, Q	< 0,5 ha
Lac non nommé n° 2	<ul style="list-style-type: none"> recevra les écoulements à la suite du réalignement du ruisseau Bagsverd débit accru vers le lac à la suite du réalignement du ruisseau Bagsverd hydrologie du lac touchée (écoulements, niveaux d'eau, durée de séjour, circulation) 	—	Mineur – dû à la modification de l'hydrologie du lac	Non échantillonné jusqu'à présent pour vérifier la présence de poisson	< 0,5 ha
Lac Bagsverd	<ul style="list-style-type: none"> décharge du lac bloquée par l'IGR écoulement du lac Bagsverd réaligné vers le lac non nommé n° 2 effets mineurs sur les niveaux d'eau et l'hydrologie du lac la configuration de la circulation sera modifiée 	—	Négligeable – dû au changement dans la circulation du lac	Grande taille - A, B, C, D Petite taille - M, N, O, R, S	—

Plan d'eau	Changement potentiel	Longueur/ zone touchée	Potentiel de changements pour le poisson et son habitat	Espèces de poisson présentes	Longueur/zone gagnée à la suite du réalignement ou du changement de niveau du lac
Lac Clam	<ul style="list-style-type: none"> • perte partielle de la zone du lac en raison de la proximité de l'empreinte de la fosse • décharge du lac modifiée par le déplacement du ruisseau Clam (situé sur l'empreinte de la fosse) • le lac sera drainé dans le lac Chester par le réalignement du ruisseau Clam • hydrologie du lac touchée (débits, niveaux d'eau, durée de séjour, circulation) • petit relèvement des niveaux du lac • relèvement du niveau du lac nécessité par le réalignement du ruisseau Clam 	27,2 ha	Oui	Grande taille - A, B, C, E, F Petite taille - M, N, O, R, T	2,5 ha
Lac Little Clam	<ul style="list-style-type: none"> • effet mineur sur l'hydrologie du lac 	—	Négligeable	Grande taille - A, B Petite taille - M, N, O	—

Plan d'eau	Changement potentiel	Longueur/ zone touchée	Potentiel de changements pour le poisson et son habitat	Espèces de poisson présentes	Longueur/zone gagnée à la suite du réalignement ou du changement de niveau du lac
Lac Three Ducks	<ul style="list-style-type: none"> • perte partielle de la zone du lac (supérieur) en raison de la proximité de l'empreinte de la fosse • la rivière Mollie ne sera plus drainée dans le lac Three Ducks (supérieur) • hydrologie du lac touchée (débits, niveaux d'eau, durée de séjour, circulation) 	5,4 ha	Oui	Non échantillonné à ce jour pour vérifier la présence de poisson	—
Lac Chester	<ul style="list-style-type: none"> • léger relèvement des niveaux normaux du lac • relèvement des niveaux normaux du lac dans les limites des niveaux historiques • recevra les eaux du ruisseau Clam après le réalignement près de la décharge du lac 	—	Oui - dû au changement dans l'hydrologie du lac et l'augmentation de la zone littorale	Non échantillonné à ce jour pour vérifier la présence de poisson	Env. 80 ha
Lac Mesomikenda	<ul style="list-style-type: none"> • effet négligeable sur les niveaux d'eau du lac • effet négligeable sur la qualité de l'eau du lac 	—	Négligeable	Non échantillonné à ce jour pour vérifier la présence de poisson	—

Remarque :

1. Espèces de poissons de grande taille : A - grand brochet, B - perchaude, C - meunier noir, D - doré jaune, E - lotte, F - achigan à petite bouche, G - grand corégone.
2. Espèces de poissons de petite taille : M - museau noir, N - méné jaune, O - dard à ventre jaune, P - ombre de vase, Q - chabot visqueux, R - queue à tache noire, S - méné à tête-de-boule, T - raseux de terre noire, U - naseux des rapides.
3. Ce résumé ne comprend pas les poissons d'étang dans la zone d'étude locale pouvant être touchés par le projet.

Projet Côté Gold

Description du projet en vertu de la LCEE 2012

Mars 2013

Projet #TC121522

La construction de l'IGR, les piles de stockage et les travaux hydrographiques en vue des structures de réalignement, de prises d'eau et de décharge et/ou les activités d'assèchement des eaux souterraines auront une incidence sur les populations de poissons des ruisseaux, des lacs et des étangs. Les cours d'eau à l'intérieur de l'empreinte de la fosse à ciel ouvert et de l'IGR seront réalignés. Le réalignement sera conçu en fonction des facteurs suivants :

- le maintien des bassins versants actuels, dans la mesure du possible;
- le maintien du débit hydrologique actuel, dans la mesure du possible;
- la réduction des perturbations temporelles, dans la mesure du possible;
- la facilitation de la connectivité dans les bassins hydrographiques et les habitats;
- les principes de conception de voies naturelles;
- la recherche d'occasions d'accroître la productivité du système;
- l'amélioration de la complexité de l'habitat;
- l'intégration des types d'habitat limitatifs pour les populations de poissons résidentes dans la mesure du possible (p. ex., habitat d'hivernage).

Les effluents traités en excès de l'IGR (et du bassin de décantation, le cas échéant) seront acheminés vers des eaux réceptrices à proximité. Cette décharge respectera toutes les exigences fédérales et provinciales applicables concernant les rejets d'effluents et permettra de protéger la vie aquatique dans les eaux réceptrices. Il est actuellement prévu que les effluents traités seraient rejetés dans le lac Mesomikenda (voir la figure ES-2). D'autres lieux de décharge sont actuellement à l'étude, notamment le ruisseau Bagsverd. Le lac Mesomikenda devrait également offrir une source potentielle d'eau d'appoint pour l'usine de traitement du minerai.

Le site du projet étant situé à la limite nord des parcours naturels de la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) et de la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*), leur présence devrait être rare. La tortue mouchetée est considérée comme menacée, tant au palier provincial que fédéral, tandis que la situation de la tortue serpentine est considérée comme préoccupante aux paliers provincial et fédéral. Les mammifères susceptibles de fréquenter le site sont considérés comme protégés en vertu des lois provinciales et fédérales.

Six espèces d'oiseaux sensibles risquent d'être présents à proximité de la zone du projet, notamment quatre espèces qui sont considérées comme menacées au palier provincial : la paruline du Canada (*Wilsonia canadensis*), le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*), la sturnelle des prés (*Sturnella magna*) et l'engoulevent bois-pourri (*Caprimulgus vociferous*). Le moucherolle à côté olive (*Contopus cooperi*) a été désigné comme une espèce menacée au palier fédéral.

Des espèces d'oiseaux migrateurs pourraient être touchées par le défrichement de la végétation, ce qui pourrait éliminer l'habitat des oiseaux migrateurs. Afin de minimiser le risque de ces effets ou la prise accessoire de toute espèce d'oiseaux migrateurs nidificateurs, le défrichement de la végétation et les travaux proposés dans l'habitat des oiseaux migrateurs seront effectués en dehors de la saison de reproduction active, en évitant généralement la période de mai à août. Si un défrichement est nécessaire dans l'habitat des oiseaux migrateurs pendant la saison de nidification, un relevé des nids serait effectué par un biologiste aviaire expérimenté, immédiatement avant le début des travaux, pour assurer la conformité avec la *Loi sur la conservation des oiseaux migrateurs*. La méthodologie relative au recensement des nids sera élaborée au moyen de discussions avec le personnel compétent de l'organisme de réglementation.

Aucune terre fédérale n'a été identifiée dans le voisinage du projet Côté Gold. Aucun changement sur les terres fédérales à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada n'est prévu en raison du projet Côté Gold. Pendant le déroulement de l'évaluation environnementale, la création d'une banque de conservation de l'habitat pourrait être envisagée qui pourrait comprendre des travaux sur des terres domaniales actuellement non définis.

Effets potentiels de changements environnementaux sur les peuples autochtones

Il n'a pas encore été déterminé si le projet Côté Gold proposé pourrait affecter la population des Premières Nations et des Métis. Même si la zone du projet est importante pour les Premières Nations locales, car elle recouvre une partie de leurs territoires traditionnels, les Premières Nations et les Métis n'ont pas encore indiqué les zones d'importance culturelle ou utilisées à des fins particulières. IAMGOLD a amorcé des discussions avec les peuples autochtones sur la possibilité d'effectuer des études sur l'utilisation traditionnelle des terres afin de déterminer les utilisations historiques et actuelles des terres et de connaître les effets possibles sur les pratiques traditionnelles récentes ou actuelles. Il est entendu que la mesure dans laquelle les peuples autochtones continuent leurs pratiques traditionnelles dans le cadre de leur culture et de leur économie dans la zone du projet a diminué par rapport aux niveaux historiques en raison des activités minières et forestières actuelles et historiques. Les Premières Nations ont déclaré que la récolte du bois et les activités d'exploration ont réduit la possibilité d'utiliser cette terre à grande échelle pour les pratiques traditionnelles.

Consultation auprès des intervenants et des groupes autochtones

IAMGOLD (et précédemment Trelawney) a déployé des efforts considérables pour faire participer les intervenants, le public et les peuples autochtones (Premières Nations et Métis) au projet Côté Gold. Depuis l'acquisition de Trelawney au début de 2012, IAMGOLD s'est présentée aux résidents locaux, aux organisations concernées et aux groupes autochtones par le biais de rencontres personnelles et de présentations. IAMGOLD a également rencontré les collectivités et les groupes d'intervenants locaux en 2012 et a organisé une journée portes ouvertes à Gogama le 8 novembre 2012. Des informations préliminaires sur le promoteur et le projet ont été communiquées aux dirigeants des Premières Nations de Mattagami et Flying

Post, au conseil tribal des Wabun, aux gens d'affaires de Timmins, à la Mesomikenda Cottagers Association, au conseil municipal de la ville et aux gens d'affaires de Timmins, aux représentants municipaux et aux gens d'affaires du grand Sudbury, aux représentants des gouvernements provincial et fédéral et aux établissements d'enseignement régionaux. D'autres consultations ont été menées en février 2013 pour recueillir des commentaires sur une version préliminaire de la description de projet avant la présentation de la description de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence).

Participation des collectivités autochtones

Une partie importante du processus d'autorisation et de planification pour le projet Côté Gold consiste à faire participer de façon proactive les collectivités autochtones et leurs membres, notamment en informant et en encourageant la participation des collectivités autochtones susceptibles d'être touchées par la réalisation du projet, en répondant à leurs intérêts et à leurs préoccupations et en continuant d'établir et d'entretenir des relations positives. Ce processus se poursuit au moyen d'un dialogue et d'échange d'information (orale et écrite) et en favorisant des liens permanents entre les collectivités autochtones susceptibles d'être touchées et IAMGOLD.

La participation des collectivités des Premières Nations et des Métis est coordonnée et dirigée par le directeur de la responsabilité sociale d'IAMGOLD et est soutenue par un agent de liaison des Premières Nations basé sur le site du projet Côté Gold. L'agent de liaison des Premières Nations est chargé de faciliter la communication avec les collectivités, d'organiser des journées portes ouvertes, de documenter les efforts de consultation et de fournir les réponses d'IAMGOLD aux collectivités sur les questions qui les préoccupent.

IAMGOLD cherche à obtenir plus d'indications de la part des organismes d'État provinciaux et fédéraux sur les collectivités susceptibles d'être touchées. Le 6 mars 2013, la Couronne fédérale (l'Agence) a informé IAMGOLD qu'elle devait consulter les Premières Nations de Mattagami, Flying Post et Brunswick House, la Nation Métis - Région 3, ainsi que le conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg au sujet du projet. L'Agence a fait savoir que l'évaluation environnementale fédérale progressant, elle informera la Première Nation de Chapleau, la Première Nation de Matachewan et la communauté autochtone de Beaverhouse au sujet du projet. L'organisme provincial n'a pas encore transmis ses directives sur les consultations à tenir avec les collectivités autochtones.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, par le biais de l'Agence, a également fourni des renseignements sur les affirmations concernant les territoires traditionnels du conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg. Les cartes des territoires traditionnels peuvent faire partie de leurs revendications territoriales globales, mais l'Agence a confirmé que le Canada n'avait pas reçu de présentation de revendication territoriale globale. Le conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg a pris contact avec IAMGOLD au sujet de ses intérêts dans le projet Côté Gold.

Grâce à des consultations précoces, il a été possible de déterminer que les principaux commentaires et questions sur le projet avaient trait aux possibilités d'emploi et de formation et à la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages (ERA). En outre, des inquiétudes ont été soulevées au sujet des études sur le savoir traditionnel et l'utilisation traditionnelle des terres, de l'effet potentiel du projet sur l'eau et de l'état du site à la fermeture.

Les ERA en sont aux premières étapes de la négociation avec les Premières Nations de Mattagami et Flying Post par l'intermédiaire de leur représentant désigné, le conseil tribal de Wabun. Les ERA devraient permettre de mieux définir la participation des collectivités aux études sur le savoir traditionnel et l'utilisation traditionnelle des terres, aux études environnementales, ainsi qu'aux possibilités d'emploi et d'affaires.

IAMGOLD reconnaît l'importance de l'utilisation traditionnelle des terres et du savoir traditionnel et du rôle important qu'ils jouent dans la culture autochtone. Elle a entamé des discussions avec les Premières Nations de Mattagami et Flying Post sur la collecte et la consignation de renseignements au sein de ces collectivités. D'autres directives de la Couronne permettront de savoir quelles autres collectivités, le cas échéant, devraient participer à ces études. Ces études seront menées en conformité avec les modalités établies dans les ERA.

Consultation avec le public et d'autres parties

IAMGOLD dialogue actuellement avec les collectivités locales et régionales et d'autres intervenants afin de mieux comprendre leurs enjeux et leurs intérêts, de définir les possibilités de partenariat et de finir par obtenir l'assentiment social envers l'exploitation. Les intervenants qui participent aux activités de sensibilisation au projet à ce jour sont notamment ceux qui ont un intérêt direct dans le projet ou ceux qui ont été en mesure de fournir des données pour les rapports environnementaux de base, tels que les représentants des administrations municipale et provinciale, les fournisseurs de services communautaires et les agences de développement économique.

L'éventail des intervenants devrait s'élargir et évoluer tout au long de la réalisation du projet pour tenir compte des niveaux variables d'intérêt et de l'évolution des enjeux. Les principaux intervenants qui ont participé ou pourraient participer au projet Côté Gold sont notamment les suivants :

- Gouvernement fédéral :
 - Affaires autochtones et Développement du Nord Canada;
 - Agence canadienne d'évaluation environnementale;
 - Environnement Canada;
 - Pêches et Océans Canada;
 - Santé Canada;
 - Bureau de gestion des grands projets;

- Ressources naturelles Canada;
- Transports Canada.
- Gouvernement provincial (Ontario) :
 - Ministère des Affaires autochtones;
 - Ministère du Développement économique et du Commerce;
 - Ministère de l'Énergie;
 - Ministère de l'Infrastructure;
 - Ministère du Travail;
 - Ministère des Affaires municipales et du logement;
 - Ministère des Richesses naturelles;
 - Ministère du Développement du Nord et des Mines;
 - Ministère de l'Environnement;
 - Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports;
 - Ministère des Transports;
 - Office de protection de la nature de la région de Mattagami;
 - Commission de l'énergie de l'Ontario et l'Ontario Power Authority;
 - Police provinciale de l'Ontario.
- Administration municipale :
 - Gogama Local Services Board;
 - Ville du Grand Sudbury;
 - Ville de Timmins.
- Organisations environnementales non gouvernementales
 - Mines Alerte Canada;
 - Northwatch;
 - Société pour la nature et les parcs du Canada (Wildlands League).
- Milieu des affaires et intérêts communautaires :
 - Cambrian College;
 - Gogama Area Citizens Committee;
 - Chambre de commerce de la région de Gogama;
 - Gogama Recreation Committee;
 - Gogama Snowmobile Club;
 - Chambre de commerce du Grand Sudbury;

- Société de développement du Grand Sudbury;
- Université laurentienne;
- Office de protection de la nature de la région de Mattagami;
- Mesomikenda Lake Cottagers;
- Northern College;
- Sudbury Area Mining Supply and Service Association;
- Chambre de commerce de Timmins;
- Société de développement économique de Timmins;
- Utilisateurs des terres et des ressources locales (p. ex., détenteurs de permis de piégeage);
- Propriétaires de petites entreprises locales;
- Le grand public.

Les questions préliminaires reçues jusqu'à présent sur le projet Côté Gold portent principalement sur la portée du projet, sur les consultations déjà menées et sur les emplois et les occasions d'affaires que le projet apporterait. De nombreux intervenants ont indiqué que la réalisation du projet offrirait une nouvelle clientèle pour le tourisme, les exploitants de pourvoiries et les restaurants. Quelques personnes ont mentionné qu'IAMGOLD est la troisième société minière à dire que le projet ira de l'avant et ont espéré qu'ils pourraient enfin développer la propriété.

Les autres commentaires reçus jusqu'ici des intervenants concernent les activités actuelles sur le site, les effets sur les ressources en eau, le potentiel de production d'acide des stériles et des résidus miniers, les effets visuels, le processus de consultation, les effets potentiels du bruit et les possibilités d'éducation et de formation. IAMGOLD a donné des réponses, ou répondra, aux préoccupations des intervenants au moyen de communications directes et/ou d'information complémentaire sur son site Web, de fiches techniques et de bulletins d'information.

Trois autres séances d'information publiques ont eu lieu à Timmins (26 février 2013), à Gogama (27 février 2013) et à Sudbury (28 février 2013). Ces séances avaient pour but de fournir de plus amples détails sur le projet tel qu'il a été présenté dans la description de projet préliminaire et de recueillir les commentaires du public. Des avis ont été publiés deux semaines à l'avance dans les journaux locaux et envoyés par la poste à tous les ménages de Gogama ainsi qu'aux personnes figurant sur la liste de diffusion du projet.

Processus d'approbation

Le projet, tel qu'il est actuellement compris, devrait exiger une évaluation environnementale fédérale (EE), en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) (LCEE 2012). Si l'Agence détermine qu'une EE fédérale est nécessaire, cette description de

projet servira à l'élaboration des lignes directrices relatives à l'étude d'impact environnemental (EIE), qui détermineront la portée de l'EE requise pour le projet.

Après de nouvelles discussions avec le ministère ontarien de l'Environnement, IAMGOLD peut conclure un accord volontaire pour mener une EE individuelle provinciale concernant le projet Côté Gold. Cette méthode facilitera le respect des exigences provinciales en matière d'EE dans le cadre d'un seul processus d'évaluation environnementale simplifié et permettra la délivrance plus rapide et plus prévisible des approbations provinciales. Plusieurs aspects du projet Côté Gold devraient exiger un ou des processus provinciaux d'EE.

IAMGOLD travaillera en étroite collaboration avec les autorités provinciales et fédérales pour coordonner les EE provinciales avec l'EE fédérale, si elle est jugée nécessaire, afin de répondre aux besoins des deux paliers de gouvernement. Il est prévu d'utiliser les mêmes renseignements pour les processus d'EE fédéral et provincial, ce qui aboutira à un rapport d'EE unique répondant aux lignes directrices fédérales relatives à l'EIE et aux cadres de référence provinciaux approuvés. Si possible, les consultations liées aux deux processus seront coordonnées, mais les commentaires recueillis lors des consultations seront utilisés pour informer les deux paliers de gouvernement. Une table des matières coordonnée sera convenue avec l'Agence et le ministère de l'Environnement et répondra aux exigences des lignes directrices fédérales relatives à l'EIE et au cadre de référence du ministère de l'Environnement.

Aucun soutien financier fédéral n'a été proposé ni prévu pour le projet et aucune installation ni activité du projet n'est proposée sur des terres domaniales, y compris les réserves des Premières Nations. De plus, le projet Côté Gold est situé dans une région qui n'a pas fait l'objet d'une étude environnementale régionale.

Approbations fédérales susceptibles d'être nécessaires pour construire, exploiter et désaffecter le projet : autorisation(s) en vertu de la *Loi sur les pêches*, approbations en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi sur les espèces en péril* et exigence d'inscription à l'Annexe 2 du Règlement sur les effluents des mines de métaux. Des licences ou des certificats en vertu de la *Loi sur les explosifs* pourraient être également nécessaires. Toutes les activités seront menées conformément à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*.

Les approbations environnementales provinciales peuvent inclure les éléments suivants : permis de prélèvement d'eau (*Loi sur les Ressources en eau de l'Ontario*), approbation(s) de la conformité environnementale (*Loi sur les Ressources en eau de l'Ontario* et *Loi sur la protection de l'environnement*), permis de travail ou autre(s) autorisation(s) (*Loi sur les terres publiques*, *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*, *Loi sur les ressources en agrégats*), évaluation préalable des espèces en voie de disparition (*Loi sur les espèces en voie de disparition*) et un plan de fermeture (*Loi sur les mines*). D'autres approbations environnementales pourraient être nécessaires en fonction de la conception technique finale.

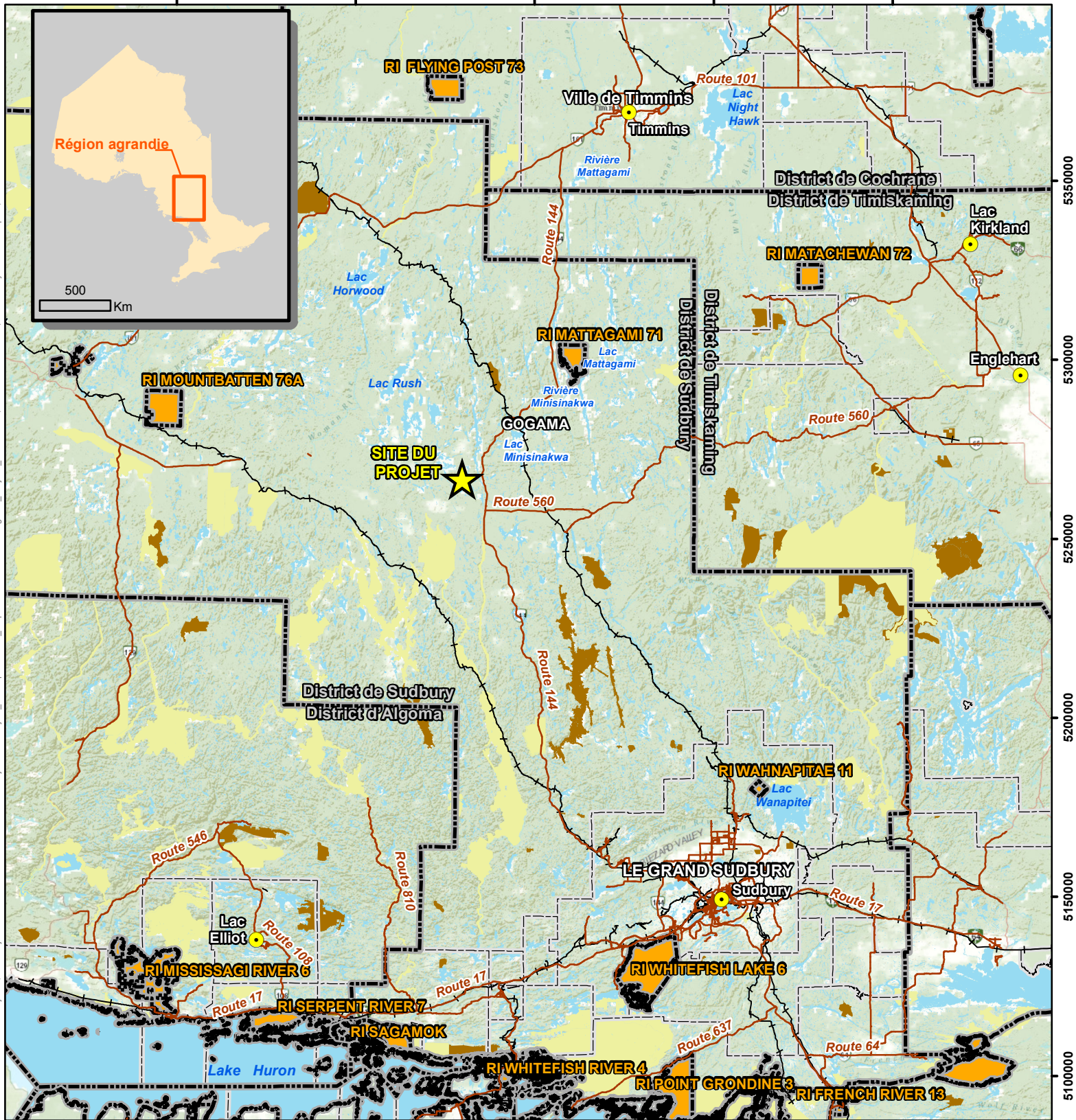
350000

400000

450000


500000

550000



Path: \\MIS-FS1\Projects\SIEM\Projects\2012\TC121522_IAMGOLD_Cote Project\GIS\Project_Description\MD_Maps\Draft\ExecSumm\FigES1_Proj Loc_French.mxd, Author: ken.brookes, modified by sandra.marquez, 15 March, 2013

LÉGENDE

-  Site du Projet
-  Collectivités locales
-  Routes principales
-  Chemin de fer
-  Limite de municipalités secondaires
-  Palier supérieur du gouvernement municipal
-  Réserve des Premières Nations
-  Terre de réserve (Réglementée)
-  Parc provincial
-  Plan d'eau/ cours d'eau important
-  Zone boisée

NOTE :

Toutes les données de base sur cette carte ont été extraites des informations sur les terres de l'Ontario, du MDNM, de la base de données géospatiales numérotées des cartes de base de l'Ontario et de la base de données du réseau routier de l'Ontario.



PROJET CÔTÉ GOLD

Site du Projet

Datum: NAD83
Projection: UTM Zone 17N



Projet N° : TC121522

Figure: ES-1

Échelle : 1:1,450,000

Date : Mars 2013

0 12.5 25 50 75 100 125 Kilomètres

5300000

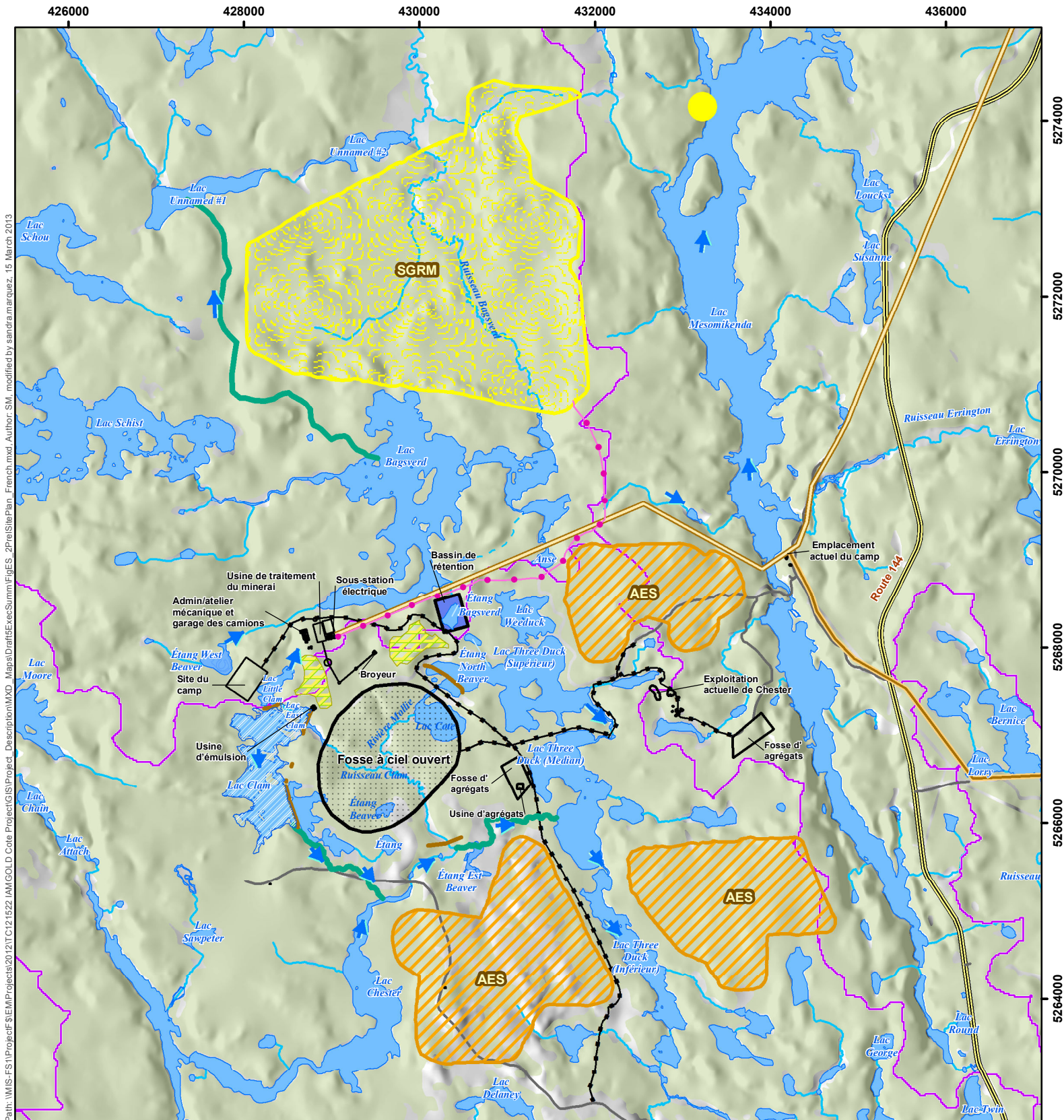
5300000

5250000

5200000

5150000

5100000



Path: \\MIS-FS1\Project\F\E\Projects\2012\TC121522_IAMGOLD Cote Project\GIS\Project_Description\MXD_Map\Drafts\ExecSumm\FigES_2\PresSitePlan_French.mxd, Author: SM, modified by sandra.marquez, 15 March 2013

LEGENDE

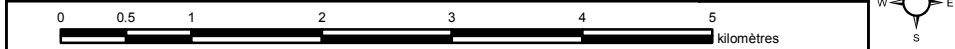
	Route		Direction de l'écoulement
	Route locale		Réalignement proposé du cours d'eau
	Cours d'eau intermittent existant		Bassin de rétention
	Cours d'eau permanent existant		Nouveau niveau d'eau
	Plans d'eau existants		Alignement de la ligne de transport électrique proposée de 230 kV
	Bassin versant		Autre option proposée pour l'alignement de la ligne de transport électrique de 230 kV
	Zone boisée		Route proposée
	Puits à ciel ouvert conceptuel		Alignement proposé du pipeline
	Installations		Pile de stockage de minéral à faible teneur
	Emplacement potentiel de la décharge		Aire d'entreposage des stériles (AES)
	Barrage		Système de gestion des résidus miniers (SGRM)

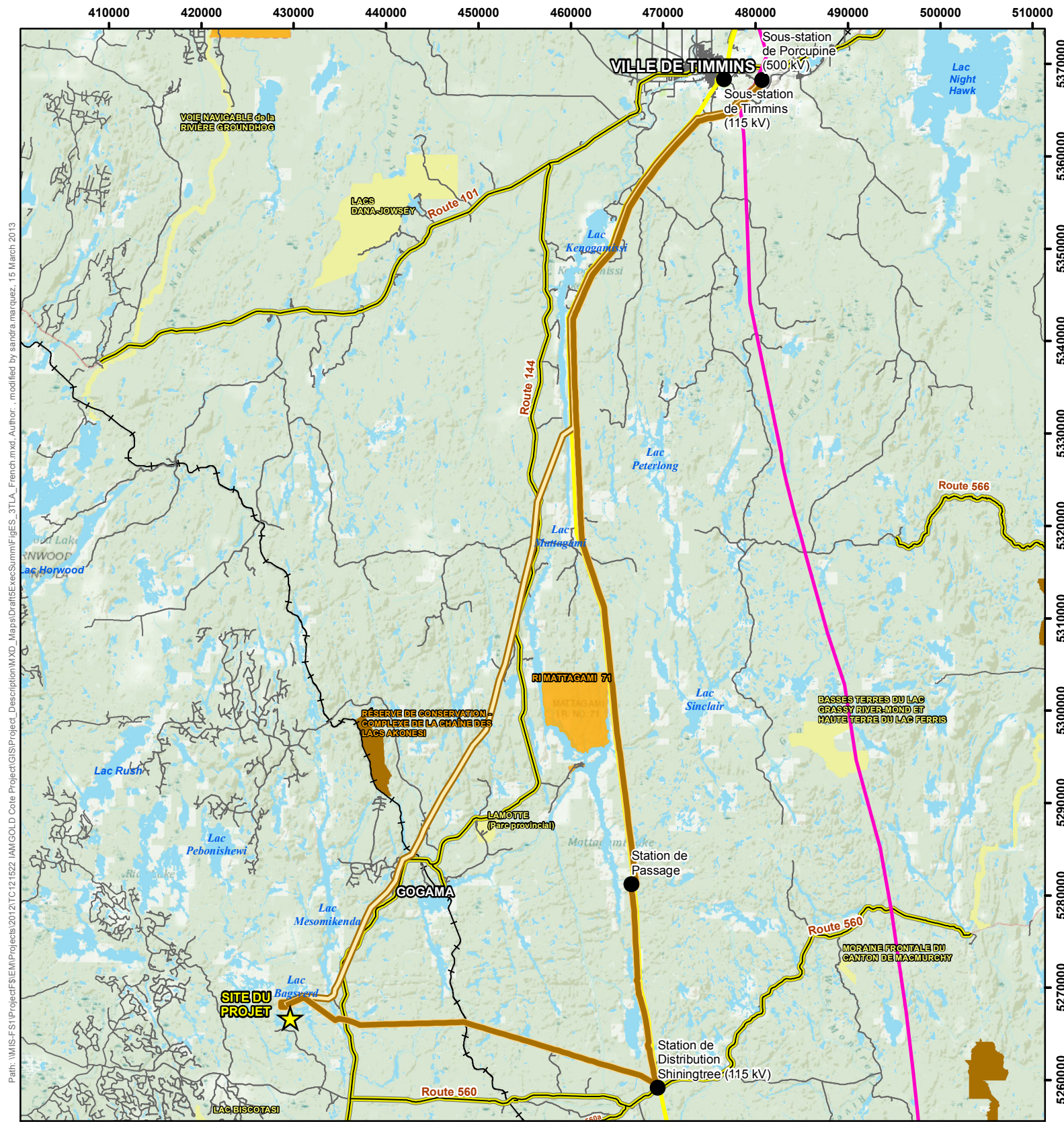
NOTE :

- Données routières extraites Informations sur les terres de l'Ontario, le RRO et le MRN.
- Les données de base de l'Ontario (MRN) sont extraites de l'Information sur les terres de l'Ontario.
- L'emplacement des SGRM, AES et décharges fournis par Knight Piesold.
- Réalignement des cours d'eau fourni par Calder.
- Infrastructure de surface, puits à ciel ouvert et ligne de transport fournis par IAMGOLD.
- Le lac Mesomikenda est l'option préférée pour la décharge, mais d'autres options sont à l'étude.
- Sous-bassin hydrographique fourni par Golder.

Datum: NAD83
Projection: UTM Zone 17N

PROJET CÔTÉ GOLD	
Plan préliminaire du site	
Projet N° : TC121522	Figure : ES-2
Échelle : 1:58,000	Date : Mars 2013





Path: \\MIS-FS1\Projects\SIEM\Projects\2012\TC121522_IAMGOLD_Cote Project\GIS\Project_Description\Map\DraftExecSumm\FigES_3TLA_French.mxd, Author: , modified by sandra.marquez, 15 March 2013

LÉGENDE

- ★ Site du Projet
- Sous-stations
- Alignement de la ligne de transport électrique proposée de 230 kV
- Autre option proposée pour l'alignement de la ligne de transport électrique de 230 kV
- Ligne de transport électrique existante de 115 kV
- Ligne de transport électrique existante de 500 kV
- Chemin de fer
- Route
- Route locale
- Réserve des Premières Nations
- Terre de réserve (Réglementée)
- Parc provincial

NOTE :
 - Toutes les données de base sur cette carte proviennent de l'Information sur les terres de l'Ontario, du MDFMN, de la base de données géospatiales numériques de l'Ontario, CBO, et de la base de données du réseau routier de l'Ontario.



PROJET CÔTÉ GOLD

Alignement de la ligne de transport électrique proposée

Datum: NAD83
 Projection: UTM Zone 17N



Projet N° : TC121522

Figure : ES-3

Échelle : 1:550,000

Date : Mars 2013



410000

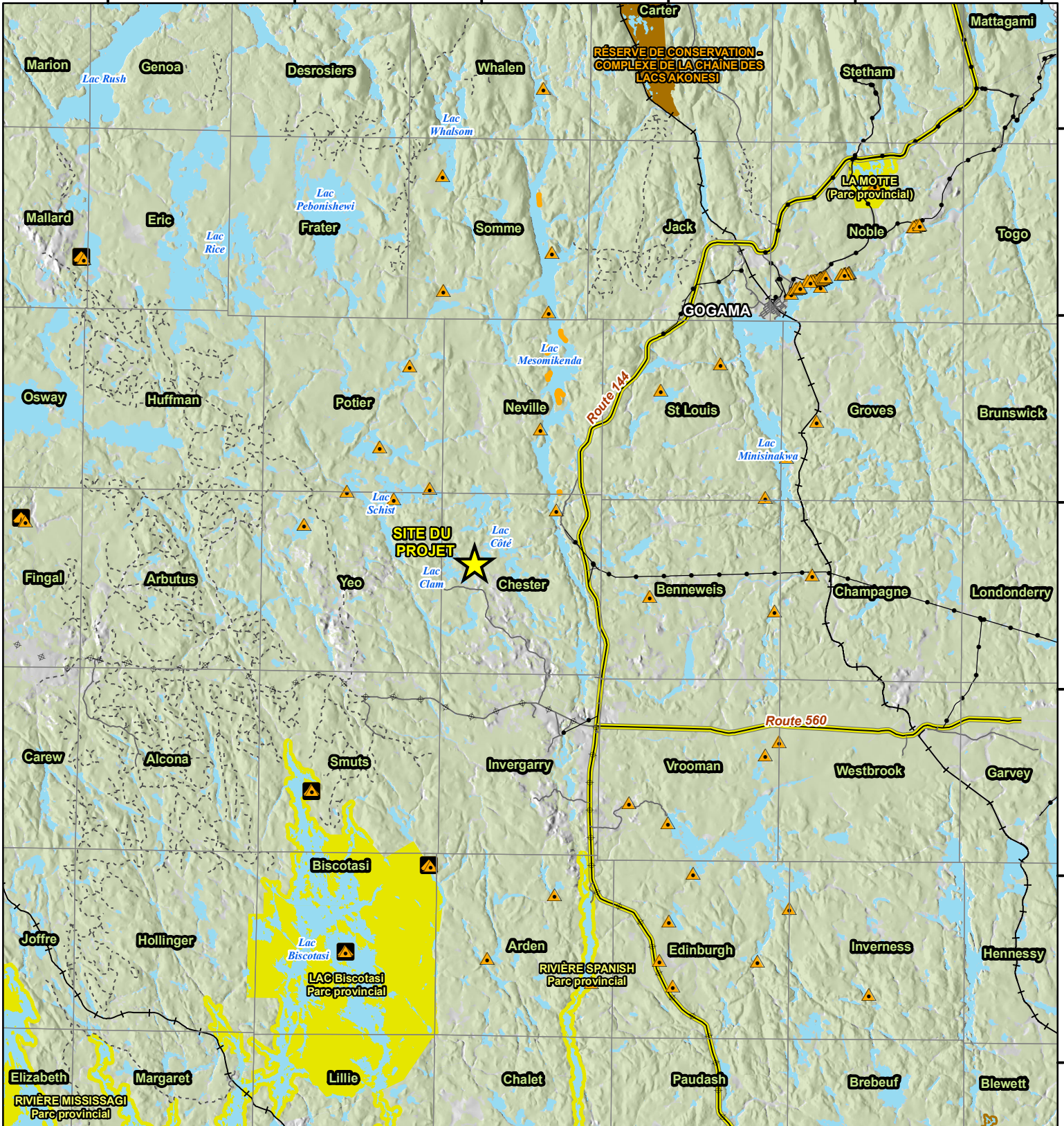
420000

430000

440000

450000

460000



Path: \\MIS-FS1\Projects\2012\TC121522 IAMGOLD Côte Project\GIS\Project_Description\MXD_Maps\Draft\ExecSumm\FigES_4TownshCoteRes_French.mxd. Author: ken.brookes, modified by sandra.marquez, 15 March 2013

LEGEND

- ★ Site du projet
- ▲ Aire de camping de loisirs
- ▲ Chalet
- Zone résidentielle de chalets
- Comtés
- ▬ Routes principales / routes
- ▬ Routes locales
- ▬ Route de ressources
- Ligne de communication
- ligne de transport électrique
- Chemin de fer
- Terre de réserve (Réglementée)
- Parc provincial
- Plan d'eau/grand cours d'eau
- Zone boisée

NOTA :
 Les bases de données de cette carte ont été extraites de l'information sur les terres de l'Ontario, MDRMN, de la base de données géospaciales numériques de l'Ontario, CBO, et de la base de données du réseau routier de l'Ontario.
 Les zones résidentielles de chalets ont été fournies par le MRN de l'Ontario et par l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, oct. 2012.
 D'autres zones résidentielles de chalets à Whalen, Somme et Neville et en partie à Potier ont été fournies par la Mesomikenda Cottagers Association en décembre 2012.



PROJET CÔTÉ GOLD

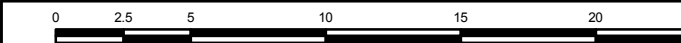
Comtés et zones résidentielles de chalets

Datum: NAD83
 Projection: UTM Zone 17N



Projet N° : TC121522
 Échelle : 1:280,000

Figure : ES-4
 Date : Mars 2013



Path: \\MIS-FS1\Projects\2012\TC121522_IAMGOLD_CoteProject\GIS\Project_Description\Map\MapDraft\ExecSumm\FigES5_Hydro\Veinly\Project\French.mxd, Author: SM, modified by sandra.marquez, 15 March 2013



LÉGENDE

- Direction actuelle du courant
- Cours d'eau intermittent existant
- Cours d'eau permanent existant
- Plans d'eau existants
- Bassin versant
- Route
- Route locale
- Zone boisée

NOTE :
 - Données routières extraites de l'Information sur les terres de l'Ontario, de RRO et du MRN.
 - Données de base de l'Ontario extraites de la base de données de l'Information sur les terres de l'Ontario (MRN)
 - Bassins versants fourni par Golder.



PROJET CÔTÉ GOLD

Hydrologie aux alentours du Projet

Datum: NAD83
 Projection: UTM Zone 17N



Projet N° : TC121522

Figure : ES-5

Échelle : 1:58,000

Date : Mars 2013

